Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-200055978-20260915-2026026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le mercredi 9 septembre 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Sébille, président

Etaient présents : M. Sébille, Mme Perrin, Mme Lecomte-Durouil, Mme Rebout, Mme Célard, Mme Catrevaux, M. Peuron, Mme Dalino, Mme Masselot, Mme Guillerme, Mme Le Gall,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Pasquier donne procuration à Mme Mme Lecomte Durouil
M. Fordos donne procuration à Mme Catrevaux

Absents : Mme Gicquel, Mme Guillou, Mme Le Floch, M. Quintin,

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Absents : 6
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 13

2026-26-CCAS / RESIDENCE ROZ AVEL– CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIERAVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) POUR LES ANNEES 2026 - 2028

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la municipalité accompagne depuis de nombreuses années le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel municipal et du CCAS de la ville.

Cette association ayant pour objet de créer et entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de fournir une aide morale aux employés et à leurs familles.

A ce titre, outre le noël des agents et de leurs enfants, l'association organise annuellement des moments festifs et de convivialité pour les agents. Elle participe également auprès de différents partenaires afin d'offrir des prix d'entrées moindres à ses adhérents (cinéma, parc de loisirs, ...).

La collectivité souhaite accompagner socialement ses agents et à ce titre il est ainsi proposé l'accompagnement financier et matériel de la commune et du CCAS tel qu'il est décrit dans la présente convention.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-200055978-20260915-2026026-DE

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **DECIDE DE VALIDER** l'enveloppe globale : 11 523 € ventilée de la manière suivante : 11 356 € pour le budget de l'EHPAD et 167 € pour le budget du CCAS.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 17 septembre 2026

La vice-présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
THEIX-NOYALO
56450

Fabienne PERRIN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.